

Tribune d'un collectif de 40 associations **Covid-19 et eau potable : l'Etat en première ligne**

La crise sanitaire démontre la nécessité d'une reconnaissance juridique du droit à l'eau potable et à l'hygiène pour tous sur le territoire, tant métropolitain qu'ultra-marin, estime un collectif d'associations.

Tribune publiée sur le site de Libération, à retrouver [ici](#)

Le geste est simple et la consigne maintes fois répétée : se laver les mains avec de l'eau et du savon est une règle d'hygiène de base qui sauve des vies face à la maladie de Covid-19. Mais pour 2,2 milliards de personnes, vivant sans accès à l'eau potable, ce conseil de bon sens est impossible à mettre en œuvre au quotidien : comment se laver les mains régulièrement si vous n'avez pas d'eau à disposition ?

L'épidémie de Covid-19 rend visible de manière plus forte encore les injustices face à l'accès à l'eau. Aujourd'hui dans le monde, près d'un tiers de l'humanité n'a toujours pas accès à l'eau potable. Combien de temps ces personnes devront-elles encore attendre pour en bénéficier ? L'eau est un service essentiel, un droit fondamental reconnu en tant que tel par les Nations unies : ce n'est pas un privilège. Les gouvernements doivent agir maintenant et de manière urgente et organisée, afin d'enrayer la crise.

Si la mise en place des gestes barrières comme le lavage des mains est au cœur des conseils au public, l'approvisionnement en eau potable doit être au cœur de l'action et des priorités gouvernementales. En France, le manque d'accès à l'eau pèse fort sur les personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes précaires, vivant à la rue, dans des bidonvilles ou des squats. Avant la pandémie, 80% des squats et bidonvilles en métropole n'avaient aucun accès à l'eau (1) et 235 000 personnes vivaient à la rue ou dans des habitats de fortune (2). Au total, en France métropolitaine, il s'agit de plus d'un million de personnes vivant au quotidien sans un accès permanent et abordable à l'eau potable (3).

PRÉFETS ET COLLECTIVITÉS EN VEILLE SUR L'ACCÈS À L'EAU

Depuis le début de la crise, de nombreuses associations ont alerté sur le danger persistant pour ces populations et se sont mobilisées pour subvenir aux besoins urgents et éviter la propagation du virus. Le 27 mars, le gouvernement a donné des instructions aux préfets pour la prise en charge des populations les plus précaires, vivant dans la rue ou en centre d'hébergement, pendant l'épidémie de Covid-19. Les préfets et les collectivités ont notamment la responsabilité de veiller à ce que l'accès à l'eau, à des sanitaires, à des douches et à des laveries soit rendu possible pour les populations vivant dans des conditions précaires. Cela a permis, à certains endroits, l'installation de points d'eau en urgence : il aura ainsi fallu une épidémie pour prendre conscience de l'importance de garantir cet accès à l'eau. Mais cela reste insuffisant dans de nombreux endroits en France. Les maires et préfets ne remplissent pas toujours leur rôle et l'accès suffisant à l'eau dans des conditions dignes n'est toujours pas assuré pour toutes et tous. A l'issue du confinement, les pouvoirs publics, collectivités et Etat, devront poursuivre l'effort engagé, maintenir les points d'eau ouverts en période de crise mais aussi aller plus loin :

réouverture de points d'eau et de toilettes dans les communes et au sein des lieux d'habitats informels et pour les personnes à la rue, mise à disposition de ces services et des dispositifs d'hygiène dans tous les lieux et établissements publics, mise en place de tarifications adaptées pour les services d'eau (gratuité, tarif social ou progressif, ou encore moratoire sur les factures d'eau pour les ménages vulnérables privés de revenus par la crise).

SITUATION DRAMATIQUE DANS LES OUTRE-MER

Dans les Départements et régions d'Outre-mer (Drom), la situation est encore plus catastrophique. A Mayotte, où plus de la moitié de l'habitat est constitué de cases en tôle, l'accès à l'eau courante est encore loin d'être généralisé dans les logements. Pour une large partie des habitants, l'approvisionnement en eau s'effectue grâce aux «bornes-fontaines». La Guadeloupe et la Martinique, confrontées à un manque d'eau structurel, connaissent des coupures d'eau quotidiennes de plus en plus nombreuses, qui rendent d'autant plus problématique la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Ces situations sont d'une gravité exceptionnelle et appellent une action globale et urgente du gouvernement pour garantir l'accès à l'eau et aux dispositifs d'hygiène dans les Drom, au-delà des efforts structurels déjà engagés avant la crise (plan Eau-DOM). La crise sanitaire démontre la nécessité absolue d'une reconnaissance en droit français du droit à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour toutes et tous sur le territoire, tant métropolitain qu'ultra-marin.

SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

En mars, les Nations unies et leur Secrétaire général, António Guterres, ont rappelé que des décennies de sous-financement chronique pour l'accès à l'eau potable exposent le monde à un risque accru de contagion et de mise en danger des populations face à l'épidémie de coronavirus. La disponibilité des installations de lavage des mains dans les pays à faibles et moyens revenus est très réduite. Au niveau mondial, 40 % des ménages ne disposent toujours pas d'installations de lavage des mains à l'eau et au savon. Près de la moitié des établissements de santé et près de la moitié des écoles dans les pays en développement en sont dépourvus.

La pandémie de Covid-19 s'ajoute aux risques déjà connus de contamination et de conséquences graves sur la santé dues à des maladies qui pourraient pourtant être évitées comme le choléra, la typhoïde, la diarrhée ou encore la fièvre de Lassa. Il est néanmoins encourageant de voir que des États prennent leur responsabilité en tant que responsables des services et régulateurs. Certains, comme la Zambie, ont émis une directive visant à ne pas couper l'approvisionnement en eau des populations pendant la durée de la crise. D'autres, comme le Ghana ou la Mauritanie, ont proposé d'absorber les factures d'eau des consommateurs pendant plusieurs mois. Enfin, plusieurs pays se sont engagés à fournir l'eau dans les établissements informels et lieux publics (Liberia, Rwanda et Afrique du Sud...) ou à augmenter les allocations financières pour améliorer le service.

En complément de cette mobilisation, la solidarité internationale est l'une des clés de la réponse sanitaire à l'épidémie. La France et les autres pays-bailleurs doivent mettre en place des mesures d'aide humanitaire d'urgence en matière d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, en garantissant un financement additionnel et un appui technique rapides et flexibles aux pays où les taux d'accès à l'eau sont les plus faibles. Aux côtés et avec les populations marginalisées, les ONG sont des alliées pour le déploiement de dispositifs de lavage des mains, la distribution de kits d'hygiène, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, au niveau communautaire mais aussi dans les infrastructures de soins et dans les écoles. Les associations de la campagne «L'eau est un droit !» rappellent que des solutions existent et appellent le gouvernement français à

s'engager d'urgence et dans la durée pour les droits à l'eau et à l'assainissement.

👉 **Retrouvez toutes les recommandations [ici](#)**

(1) Selon l'enquête Novascopia, Programme national de médiation sanitaire, 2015

(2) Selon le rapport 2019 de la Fondation Abbé-Pierre

(3) Selon le rapport JMP OMS/UNICEF 2019

SIGNATAIRES :

Pierre Micheletti, président d'Action contre la faim

Mireille Murawski, déléguée générale de l'Association de coopération entre acteurs du développement

Henri Smets, président de l'ADEDE et membre de l'Académie de l'eau

Stéphane Herpin, président d'Architectes sans frontières

Claire Hédon, présidente d'ATD Quart-Monde France

Michèle Grégoire, présidente de blueEnergy France

Sandra Métayer, coordinatrice de la Coalition Eau

Nathalie Godard, présidente du Collectif national des droits de l'homme Romeurope

Professeur Jean-Jacques Eledjam, président de la Croix-Rouge française

Vaia Tuuhia, déléguée générale de 4D

Anne-Isabelle Münz, présidente de l'association Dynam'eau

Docteur Loïc Monjour, président de l'ONG East

Gabriel Amard, co-président d'Eau bien commun France

Jean-Claude Oliva, co-président d'Eau bien commun France et directeur de la Coordination Eau Ile-de-France

Bernard Mounier, président d'Eau bien commun PACA

Valérie Dumans, co-directrice d'Eau et Vie

Philippe de Roux, co-directeur d'Eau et Vie

Jean-Bosco Bazie, directeur général d'Eau vive internationale

Jean-François Maruszczak, directeur général d'Emmaüs France

Nathalie Péré-Marzano, déléguée générale d'Emmaüs international

Didier DUMONT, responsable Eau et Assainissement de la Fédération CGT des Services Publics

Florence Lamarque, présidente de la Fédération nationale des Samu sociaux

Jérémie Chomette, directeur général de la Fondation Danielle Mitterrand-France Libertés

Jacqueline Madrelle, présidente de France Libertés Gironde

Henry de Cazotte, président du Gret

Joël Kaigre, président de HAMAP-Humanitaire

Vincent Ruffiot, président de Hé'EAU !

Gilles Bogo, président d'Hydraulique sans frontières

Emmanuel Poilane, directeur général d'Initiative développement

Sophie Lehydeux, directrice de Kynarou

Malik Salemkour, président de la Ligue des droits de l'homme

Docteur Philippe de Botton, président de Médecins du monde

Benjamin Gasse, directeur de Morija France

Thierry Mauricet, directeur général de Première urgence internationale

Jean-Louis Marolleau, secrétaire du Réseau Afrique Europe foi et justice

Rachid Lahlou, président fondateur du Secours Islamique France

Romain Desvalois, délégué général de Seves

Antonella Cagnolati, présidente du Secrétariat international de l'eau- solidarité eau Europe

Alexandre Giraud, directeur général de Solidarités international

Pascale Joffroy, association Système b, comme bidonville

Véronique Moreira, présidente de WECF France

Patrick Flicoteaux, président fondateur de Wikiwater